Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 28 (2001)

Heft: 2

Artikel: soliswiss : développement de la prévoyance privée

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-913086

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Développement de la prévoyance privée

Les modifications de la loi sur l'AVS/AI entrées en viqueur au début de cette année ont de sérieuses conséquences pour bien des Suisses établis à l'étranger. Nombreux sont ceux qui doivent dorénavant prendre en mains leur prévoyance retraite, parce qu'ils n'ont plus ou n'auront bientôt plus, la possibilité de contribuer à I'AVS facultative. Les assurances de rentes offertes par Soliswiss aux Suisses de l'étranger constituent une solution bien adaptée pour celui qui souhaite combler les lacunes de sa prévoyance vieillesse.

De nouvelles opportunités

Les contraintes introduites par la nouvelle loi ont généralement été ressenties en premier lieu comme une grave menace. Le débat officiel a donc occulté les aspects positifs des systèmes privés suisses de prévoyance. Soliswiss — votre partenaire de confiance depuis des années pour les questions de sécurité — s'est engagé avec conviction dans le domaine de la prévoyance privée. Le résumé cicontre met en évidence les avantages inhérents à la prévoyance vieillesse privée suisse.

Un conseil de qualité

Une bonne planification de la prévoyance doit tenir compte de divers facteurs individuels (budget disponible, besoins estimés durant la retraite, situation familiale et priorités personnelles). Profitez donc sans engagement des connaissances d'un conseiller financier expérimenté qui vous présente les diverses possibilités et facilite vos décisions. Soliswiss vous aidera volontiers à trouver la solution de prévoyance avec laquelle vous vous sentirez vraiment à l'aise.

Les assurances suisses de rente viagère associent...

...la flexibilité -> Vous choisissez vous-même:

- · le montant de vos primes, ou :
- le montant de votre rente (non limitée!)
- le mode de financement : prime unique, primes périodiques ou combinaison des deux
- la monnaie: franc suisse, Euro, Dollar américain
- le début de la rente: immédiat ou différé (dès l'âge de 40 ans)
- le type de rente: rente individuelle ou rente de couple (possible aussi pour des partenaires non mariés ou étrangers)
- la disponibilité de votre capital grâce à des possibilités de crédit
- les bénéficiaires

...et la sécurité - Vous bénéficiez des protections suivantes:

- en cas de décès prématuré durant la phase d'épargne: restitution de la valeur de rachat du capital aux bénéficiaires.
- conclusion de l'assurance de rente viagère sans examen de santé
- droit suisse: l'assureur est surveillé par la Confédération
- traitement privilégié de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de saisie, faillite ou succession grevée de dettes
- Si désiré, la couverture des risques suivants est aussi possible :
 - invalidité: libération du paiement des primes périodiques
 - décès durant la phase d'épargne : assurance vie au bénéfice de la famille

Prévoyance, Epargne, Assurance maladie, Protection contre les risques politiques – Soliswiss offre la sécurité aux Suisses qui vivent à l'étranger.

Veuillez m'envoyer, sans en la documentation Soliswiss	
	☐ Italien ☐ Anglais ☐ Espagnol* s en espagnol. Veuillez aussi cocher une langue de remplacement
IVI. IVIIIIE	
Nom:	Prénom:
Nom: Date de naissance: 19	☐ Membre Soliswiss No
Nom:	☐ Membre Soliswiss No
Nom: Date de naissance: 19 jour mois ann	☐ Membre Soliswiss No
Nom: Date de naissance: 19	☐ Membre Soliswiss No